



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# MINSANTE

**MESSAGE DU MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ**

**Date :**

06/02/2026

**Référence :**

n°2026-01 (addendum)

**Émetteurs :**

Direction générale de la santé

**À l'attention de :**

Agences régionales de santé

**ZONE GÉOGRAPHIQUE CONCERNÉE**

National

## Addendum au MINSANTE n°2026-01

### Précisions sur la conduite à tenir pour la prise en charge des nourrissons dans le cadre du rappel de plusieurs lots de laits infantiles

#### MESSAGES CLÉS

- Des retraits sont en cours au niveau international concernant des laits infantiles contenant une huile riche en acide arachidonique (huile ARA) susceptible d'être contaminée par la toxine céréulide.
- La liste des produits faisant l'objet de ces rappels est mise à jour fréquemment sur le site RappelConso. Nous vous invitons à le consulter régulièrement.
- La conduite à tenir pour la prise en charge des nourrissons ayant consommé un lait potentiellement contaminé est décrite dans le DGS-Urgent n°2026-01. Cette conduite à tenir est complétée à la suite de recommandations d'experts qui préconisent la recherche de la toxine dans certaines indications. Elle vient d'être adressée aux établissements de santé.
- Il est rappelé que toute situation particulière, notamment celles de nourrissons hospitalisés à la suite de la consommation de lait rappelé doit être remontées au CORRUSS via le SISAC national ouvert à cet effet.



Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs semaines, une alerte liée à des laits infantiles contaminés par une toxine, la céréulide, est en cours au niveau international. En complément du MARS adressé aux établissements de santé, nous souhaitons vous adresser quelques éléments en complément des messages adressés le 23 janvier dernier et du [DGS-Urgent](#) transmis le 31 janvier dernier.

### **1. Rappel du contexte et actualités récentes**

Les nouvelles recommandations pour l'évaluation du risque, en particulier l'abaissement du seuil de toxicité de la toxine céréulide par l'Agence Européenne de sécurité sanitaire des aliments, en date du 2 février dernier, ont engendré le rappel de nouveaux lots de laits infantiles sur le territoire. La liste exhaustive des produits concernés par ces mesures de rappel est tenue à jour sur le site <https://rappel.conso.gouv.fr/> dans la rubrique Alimentation-Aliments pour bébés. Pour rappel, **les personnes ayant acheté des produits issus des lots concernés sont invitées à ne plus les consommer.**

**La situation demeure évolutive, d'autres retraits rappels pourraient être engagés.**

**Si vous le jugez opportun, ces éléments peuvent être repartagés aux services de protection maternelle et infantile.**

### **2. Complément à la conduite à tenir : recherche de la toxine céréulide**

La conduite à tenir pour la prise en charge des nourrissons ayant consommé un lait potentiellement contaminé est décrite dans le DGS-Urgent n°2026-01.

**Cette conduite à tenir est complétée à la suite de recommandations d'experts<sup>1</sup> qui :**

- Recommandent la recherche de la toxine céréulide en cas de mort inattendue du nourrisson et dans les formes graves de toxi-infection suspectées chez les nourrissons ayant consommé un lait concerné par le rappel des laits infantiles. Cette recherche pourra également être demandée dans la cadre d'une instruction judiciaire.
- Le groupe considère comme forme grave de toxiinfection **possible** à la céréulide tous les enfants dont les symptômes<sup>2</sup> justifient une hospitalisation et ayant consommé un lot de lait infantile concerné par le rappel.
- Si une forme clinique grave d'intoxication à la céréulide est suspectée, il est recommandé de conserver la boîte de lait infantile en question et de recueillir les premières selles de l'enfant afin de rechercher la toxine dans la poudre de lait (via le DD(ETS)PP ou DAAF en outre-mer) et dans les selles (établissement de santé).
- Une recherche de pathogènes responsables de gastroentérite pourra concomitamment être réalisée dans les selles.



Ces informations ont été transmises aux établissements de santé ce jour par voie de MARS.

### **3. Modalités d'organisation des envois de prélèvements**

Ainsi, en cas de demande d'un pédiatre et d'un établissement de santé, la recherche de la toxine est possible grâce à une collaboration mise en place avec un laboratoire belge.

Il a été demandé aux établissements de santé de se rapprocher de leurs ARS afin d'organiser l'envoi des prélèvements vers ce laboratoire. L'envoi de prélèvements sera réalisé par l'établissement.

Aussi, lorsqu'un établissement est concerné et s'adresse à vous, il peut lui être précisé que :

- **Cette recherche est possible au travers d'une analyse de selles prélevées idéalement dans la continuité de la prise des laits suspectés** (prélèvement d'un gramme de selles). La toxine étant stable, les échantillons peuvent être congelés pendant plusieurs mois avant envoi en analyse. Aussi, dans le cadre de leur acheminement vers le laboratoire, les échantillons peuvent être envoyés réfrigérés, dans un *ice pack*.
- **L'adresse à laquelle envoyer les prélèvements** pour lesquels une analyse est souhaitée est la suivante :  
**Sciensano**  
**Dispatching (Unit Toxins – Julien Masquelier)**  
**Juliette Wytsmanstraat 14**  
**1050 Brussels**  
**Belgium**
- La réalisation du PV, la désignation de l'opérateur logistique et l'envoi sont assurés par l'établissement demandeur.
- La **matrice des prix d'analyse par le laboratoire figure ci-dessous**. A ces coûts s'ajouteront ceux du transport et de la logistique. Les frais seront à la charge de l'établissement demandeur.

<sup>1</sup> Recommandations proposées par la Société Française de Pédiatrie (SFP), par le Groupe de Pathologie Infectieuse Pédiatrique (GPIP), le Groupe Francophone de Gastro-Entérologie, Hépatologie et Nutrition Pédiatrique (GFHGPNP), le Comité de Nutrition de la SFP, la Société Française de Néonatalogie (SFN), la Société Française pour l'étude et la prévention de la Mort Inattendue du Nourrisson et de l'Enfant (SFMINE), la Société Française de Pédiatrie Médico-Légale (SFPML) et la Société Française de Médecine Périnatale (SFMP) en date du 6 février 2026

<sup>2</sup> Déshydratation (perte de poids, bouche sèche, pas ou peu d'urines dans la couche, yeux creux, absence de larmes ...), fièvre élevée persistante, sang dans les selles, vomissements répétés ou pour tout nourrisson âgé de moins de 3 mois présentant des symptômes



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

| <b>Cereulide</b> | <i>number of samples</i>    | 1          | 2          | 3          | 4-9        | 10 or more |
|------------------|-----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
|                  | <i>Price per sample (€)</i> | <b>730</b> | <b>400</b> | <b>275</b> | <b>210</b> | <b>180</b> |

Nous demanderons aux autorités belges de s'assurer que les résultats seront retournés à l'établissement dans les 5 jours ouvrables après réception. Il a été demandé aux établissements de vous notifier les résultats.

A noter par ailleurs que des travaux sont en cours pour que les analyses soient possibles sur le territoire français.

#### **4. Eventuel dosage complémentaire et vigilance particulière**

Les boîtes de laits entamées et, le cas échéant, les boîtes non ouvertes du même lot détenues par les parents dont les enfants sont ou ont été hospitalisés, devront être mises à disposition des DD(ETS)PP ou DAAF (en outre-mer) pour analyse ultérieure si nécessaire.

A réception des résultats d'analyse des selles, une fois confirmée l'absence de diagnostic différentiel qui aurait permis de conclure à une autre étiologie, en cas de présence de la toxine céréulide, une recherche complémentaire de présence de la toxine dans le lait sera engagée par la DD(ETS)PP/DAAF.

En amont d'un envoi, nous vous remercions de bien vouloir en informer le CORRUSS via le SISAC national dédié.

Par ailleurs, compte tenu des récents retraits-rappels, nous vous remercions par avance de maintenir votre vigilance et de nous remonter toute situation particulière, en particulier celles de nourrissons hospitalisés à la suite de la consommation de lait rappelé.

Nous restons à votre disposition si besoin.

**Didier LEPELLETIER**  
*Directeur Général de la Santé*

*Signé*